

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
Communauté de communes de la vallée du Garon



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2024-42**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-neuf mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Laurence BEUGRAS

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

### PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Catherine STARON, M. Roland WILPUTTE.

### ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET

M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE

M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Grégory NOWAK

M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Damien COMBET

Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON

### ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD

Mme Christiane CONSTANT

*Publiée le 28 mars 2024*

### **Objet : Politique de la Ville – Contrat de Ville de Brignais 2024-2030**

---

Vu le rapport par lequel Mme Josiane Chapus expose ce qui suit :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a créé les « nouveaux contrats de ville » qui traduisent les engagements de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes signataires pour développer

une stratégie globale en faveur des quartiers de la politique de la ville, ceci afin de lutter contre les ségrégations urbaines et sociales.

Signé pour une période de six ans (2024-2030), le nouveau contrat de Ville de Brignais comprend désormais un seul territoire prioritaire, le quartier des Pérouses-Compassion depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2024. Il englobe désormais le quartier de la Compassion qui était en veille active, mais également le groupe scolaire Jean Moulin qui ne faisait pas partie de l'ancienne géographie prioritaire.

La démarche d'écriture du nouveau contrat ville de Brignais s'est faite en plusieurs phases, comprenant un diagnostic du territoire communal, la définition des enjeux en lien avec le projet de territoire, la définition de la stratégie en termes de gouvernance et pistes d'action et enfin, la définition d'objectifs opérationnels pour chacun des 6 enjeux établis par la ville :

1. Valoriser la réussite éducative et accompagner les familles et les jeunes dans la prévention des décrochages (scolaires, sociaux, familiaux...)
2. Favoriser l'épanouissement par l'accès à la culture et aux pratiques sportives dans toutes leur diversité, à toutes et tous, en s'appuyant sur les acteurs locaux.
3. Améliorer le cadre de vie et la tranquillité résidentielle en favorisant une appropriation positive des espaces extérieurs, par toutes et tous, et un bien vivre chez soi.
4. Développer la participation intergénérationnelle des habitants à travers des actions citoyennes et républicaines pour plus de mixité et pour une transition écologique solidaire
5. Renforcer l'identification de la Plateforme emploi et cohésion sociale comme "un lieu ressource" pour les habitants et les acteurs de l'insertion et de l'accès aux droits.
6. Lever les freins sur les problématiques de santé et santé mentale, fracture numérique, d'accès aux droits... et mieux repérer les situations de fragilité en s'appuyant sur la coopération des acteurs locaux.

Ce contrat de ville est l'aboutissement d'un travail participatif qui a associé les différentes parties prenantes, collectivités locales, Etat et partenaires associatifs et institutionnels.

Les travaux issus des différents temps collaboratifs ont été partagés en comité technique puis validés en comité de pilotage co-présidé par la Sous-Préfète en charge de la Politique de la ville avec les élus, les équipes de la ville et l'ensemble des partenaires.

Des échanges avec les habitants sur les deux quartiers ont également été pris en compte.

Le 2 Avril prochain, la Ville de Brignais signera ce contrat avec l'Etat représenté par la Préfète, le Département du Rhône, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Education Nationale, France Travail, la Banque des Territoires, Deux Fleuves Rhône Habitat et Sytral Mobilités.

Pour rappel : Afin d'assurer un meilleur service de proximité aux habitants, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon confie à la Ville de Brignais, qui l'accepte, la gestion du service « politique de la ville », en investissement comme en

fonctionnement, au titre de l'article L. 5214-16-1 pour les communautés de communes du code général des collectivités territoriales

Ce transfert concerne la gestion du service en cause et non la compétence "Politique de la ville" qui reste dévolue par la loi et les statuts à la Communauté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

**AUTORISE Madame la Présidente à signer le contrat de ville de Brignais 2024-2030 ainsi que tous les documents afférents à ce contrat.**

Extrait certifié conforme,